



CONVENTION SUR LES ESPÈCES MIGRATRICES

Distribution : Générale

PNUE/CMS/ScC18/Doc.10.8
1^{er} juin 2014

Français
Original : Anglais

18^{ème} RÉUNION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

Bonn, Allemagne, 1-3 juillet 2014

Point 10.8 de l'ordre du jour

RAPPORT DE SYNTHÈSE DU GROUPE DE TRAVAIL CHARGÉ DU FAUCON SACRE

Résumé:

Au titre du point 10.8 de l'ordre du jour de la 18^{ème} réunion du Conseil scientifique, trois documents sont présentés pour éclairer les débats, comme suit : la présente note de couverture comme rapport de synthèse du groupe de travail chargé du Faucon sacre, la troisième version du Plan d'action mondial pour le Faucon sacre (SakerGAP) PNUE/CMS/ScC18/Inf.10.8 et un projet de résolution figurant dans l'annexe à la note de couverture. Ces documents ont été établis en vertu de la Résolution 10.28 de la CMS sur le Faucon sacre *Falco cherrug*, qui a adopté une Action concertée immédiate pour cette espèce, y compris la création d'un groupe de travail chargé du Faucon sacre, afin de réunir les États de l'aire de répartition, les Partenaires et les parties intéressées pour élaborer un Plan d'action mondial coordonné, y compris un système de gestion et de surveillance, aux fins de conservation de cette espèce.

Le groupe de travail a été prié de faire rapport à la ScC18 et à la COP11, conformément à la Résolution 10.28 de la CMS.

RAPPORT DE SYNTHÈSE DU GROUPE DE TRAVAIL CHARGÉ DU FAUCON SACRE

(Préparé par l'Unité de coordination du Mémoire d'entente sur les rapaces)

1. La Résolution 10.28 de la CMS sur le Faucon sacré *Falco cherrug* a été adoptée en novembre 2011, à la dixième réunion de la Conférence des Parties (COP10) à la CMS. Elle a adopté une Action concertée immédiate, y compris la création d'un groupe de travail chargé du Faucon sacré sous les auspices de l'Unité de coordination du Mémoire d'entente de la CMS sur la conservation des oiseaux de proie migrateurs d'Afrique et d'Eurasie (Mde sur les rapaces). La vocation générale du groupe de travail était de réunir les États de l'aire de répartition, les Partenaires et les parties intéressées, pour élaborer un Plan d'action mondial coordonné (SakerGAP), y compris un système de gestion et de surveillance, aux fins de conservation du Faucon sacré.
2. En application de la Résolution 10.28, la première réunion du groupe de travail s'est tenue le 29 mars 2012 à Abu Dhabi, Émirats arabes unis. 27 participants étaient présents à la réunion, venant de 11 pays. À cette réunion, un Président et un Vice-président ont été élus pour le groupe de travail, un mandat et un plan de travail du groupe de travail pour 2012–2014 ont été adoptés, et l'Unité de coordination du Mde sur les rapaces a été chargée de diriger la rédaction du Plan d'action mondial.
3. Un Conseiller technique spécialisé consultant a été recruté par l'Unité de coordination en 2012, pour faciliter les travaux du groupe de travail et pour commencer l'élaboration du Plan d'action mondial pour le Faucon sacré. L'Unité de coordination a établi une liste de contacts dans 80 États de l'aire de répartition du Faucon sacré et a communiqué régulièrement avec ces pays, pendant toute la durée de l'élaboration du Plan d'action mondial. Des fonds limités (10 000 €) ont été alloués au groupe de travail par les Parties à la CMS à la COP10. En conséquence, l'Unité de coordination a consacré beaucoup de temps en 2012 à mobiliser des fonds.
4. Conformément à la Résolution 10.28, le Président du groupe de travail sur le Faucon sacré a présenté un rapport à la première Réunion des Signataires du Mde sur les rapaces, qui s'est tenue en décembre 2012 à Abu Dhabi, Émirats arabes unis. À la fin 2012, l'Unité de coordination avait réussi à obtenir un appui financier substantiel de la part des trois sources suivantes : l'Autorité saoudienne pour la faune sauvage au nom du Gouvernement du Royaume d'Arabie saoudite; une subvention dans le cadre de l'Accord de coopération ENTRP entre la Commission européenne (DG Environnement) et le PNUE; et dans le cadre d'un accord de coopération interne avec le Secrétariat de la CITES.
5. En février 2013, une réunion de tous les membres du groupe de travail s'est tenue au moyen d'une téléconférence, comprenant 18 participants venant de 14 pays. Quatre groupes de travail ont été constitués pour examiner les principaux thèmes suivants : les politiques et la réglementation internationales; l'analyse des lacunes dans les connaissances; l'utilisation durable des faucons d'origine sauvage; les travaux sur le terrain, y compris les méthodologies. De plus, l'Unité de coordination a commandé une étude concise pour mettre au point un cadre de modélisation permettant d'intégrer la dynamique des populations et l'utilisation durable du Faucon sacré, qui a été remise en juillet 2013.
6. Une première version du Plan d'action mondial pour le Faucon sacré a été publiée en

août 2013. Ce document a été à la base de débats approfondis menés lors d'un atelier de planification de l'action de trois jours, destiné aux parties prenantes du groupe de travail, qui s'est tenu en septembre 2013 à Abu Dhabi. Plus de 70 représentants y ont participé, venant de 31 pays, organisations intergouvernementales, institutions, organisations non-gouvernementales et d'autres parties prenantes. Les délibérations de cet atelier ont été prises en compte dans l'élaboration ultérieure de la deuxième version du Plan d'action mondial.

7. La deuxième réunion du groupe de travail s'est tenue immédiatement après l'atelier des parties prenantes en septembre 2013. Les participants à la réunion ont examiné les mesures prises à la première réunion du groupe de travail, identifié les principales questions soulevées à l'atelier des parties prenantes, examiné les échéances requises pour finaliser le Plan d'action mondial, et envisagé des options pour faire connaître et mettre en œuvre le Plan d'action mondial, y compris un financement.

8. La deuxième version du Plan d'action mondial a été publiée en février 2014, suivie d'une consultation publique de deux mois. Trente-huit réponses distinctes ont été reçues, comprenant plus de 200 observations détaillées. Toutes ces contributions ont été examinées attentivement et prises en compte, afin d'éclairer l'élaboration de la troisième version du Plan d'action mondial (PNUE/CMS/ScC18/Inf.10.8).

9. Un dernier examen du projet de texte par le groupe de travail chargé du Faucon sacre est prévu avant de publier la version finale du Plan d'action mondial pour le Faucon sacre, pour examen à la COP11, conformément aux échéances prévues dans la Résolution 10.28.

Action requise :

Le Conseil scientifique est invité à :

- a) Prendre note du présent rapport de synthèse du groupe de travail chargé du Faucon sacre et de la troisième version du Plan d'action mondial pour le Faucon sacre (SakerGAP) (PNUE/CMS/ScC18/Inf.10.8);
- b) Examiner le projet de résolution figurant dans l'annexe à la présente note de couverture;
- c) Envisager de recommander à la COP11 de maintenir le Faucon sacre dans le processus d'Action concertée de la CMS, afin de pouvoir commencer la mise en œuvre initiale du Plan d'action mondial pour le Faucon sacre sur 10 ans.

ANNEXE

PROJET DE RÉSOLUTION

PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LE FAUCON SACRE *Falco cherrug* (SakerGAP)

(Préparé par l'Unité de coordination du Mémoire d'entente de la CMS sur les rapaces)

Prenant note du fait qu'à sa dixième réunion, la Conférence des Parties à la CMS, par sa Résolution 10.28, a décidé d'entreprendre une Action concertée immédiate appuyée par toutes les Parties, y compris la mise en place d'un groupe de travail sous les auspices de l'Unité de coordination du Mémoire d'entente de la CMS sur la conservation des oiseaux de proie migrateurs d'Afrique et d'Eurasie (MdE sur les rapaces), afin de réunir les États de l'aire de répartition, les Partenaires et les parties intéressées, pour élaborer un Plan d'action mondial coordonné, y compris un système de gestion et de surveillance, aux fins de conservation du Faucon sacre;

Prenant note également du fait que la COP10 à la CMS a décidé qu'une amélioration de l'état de conservation du Faucon sacre dans n'importe quel État de l'aire de répartition pourrait permettre un prélèvement durable dans le milieu naturel de l'État de l'aire de répartition concerné, dans le cadre d'un système de gestion, et que dans ce cas, une ou plusieurs Parties pourront demander une exclusion de l'inscription à l'Annexe I à appliquer dans cet État de l'aire de répartition, et que le groupe de travail s'efforcera de faciliter ce processus par le biais du Conseil scientifique en intersessions et de la Conférence des Parties;

Rappelant que le groupe de travail chargé du Faucon sacre avait comme mandat de faire rapport : à la première Réunion des Signataires du MdE sur les rapaces, qui s'est tenue durant le dernier trimestre de 2012; à la dix-huitième réunion intersessions du Conseil scientifique de la CMS; à la onzième réunion de la Conférence des Parties à la CMS, en examinant la possibilité d'un déclassement du Faucon sacre à ce moment-là;

Reconnaissant que l'inscription du Faucon sacre à l'Annexe I de la CMS exclut la population de Mongolie, en reconnaissance de leur programme de conservation et de gestion du Faucon sacre, qui a été mis en œuvre en collaboration avec l'Agence de l'environnement - Abu Dhabi, au nom du Gouvernement des Émirats arabes unis;

Reconnaissant en outre que les travaux du groupe de travail chargé du Faucon sacre ont été le fruit d'un partenariat unique et productif réunissant un grand nombre de parties, et appréciant en particulier les contributions financières fournies par les Parties à la COP10, l'Union européenne, l'Autorité saoudienne pour la faune sauvage au nom du Gouvernement du Royaume d'Arabie saoudite et le Secrétariat de la CITES, ainsi que le soutien plus large sous forme de temps de travail consacré par tous les membres du groupe de travail chargé du Faucon sacre;

Soulignant la nécessité d'une action immédiate par les États de l'aire de répartition et les parties prenantes, pour lutter contre les principales menaces pesant sur le Faucon sacre à tous les stades de son cycle de vie et dans l'ensemble de son aire de répartition;

*La Conférence des Parties à la
Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage*

1. *Félicite* le groupe de travail chargé du Faucon sacre pour ses travaux, tout particulièrement l'approche transparente de recherche d'un consensus qui a été utilisée, et *reconnait* l'importance de l'élaboration du Plan d'action mondial pour le Faucon sacre (SakerGAP) pour la conservation et la gestion de cette espèce;
2. *Adopte* le Plan d'action mondial pour le Faucon sacre sur 10 ans, présenté dans le document PNUE/CMS/Conf.11.x, comme base pour des mesures de conservation et de gestion du Faucon sacre pendant la prochaine période triennale et par la suite, avec comme objectif général de « rétablir une population de Faucon sacre en bonne santé et auto-suffisante dans l'ensemble de son aire de répartition, et de veiller à ce que toute utilisation soit durable »;
3. *Décide* de continuer l'Action concertée pour le Faucon sacre au moins pendant la prochaine période triennale, afin de pouvoir commencer la mise en œuvre initiale du Plan d'action mondial pour le Faucon sacre;
4. *Décide également* de continuer le groupe de travail chargé du Faucon sacre sous les auspices de l'Unité de coordination du Mémoire d'entente de la CMS sur les rapaces, et *demande* au groupe de travail de :
 - Promouvoir activement la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour le Faucon sacre, notamment en continuant de faciliter un engagement, une communication, une coopération et une collaboration entre les parties prenantes;
 - Élaborer plus avant, affiner et appliquer un cadre de gestion et de surveillance évolutif pour améliorer l'état de conservation actuel du Faucon sacre au moyen, entre autres, d'une utilisation réglementée et durable;
 - Continuer d'examiner l'option de déclassement de cette espèce;
5. *Recommande* le cadre et le calendrier de présentation des rapports suivants pour le groupe de travail :
 - Rapport à la deuxième Réunion des Signataires du MdE sur les rapaces;
 - Rapport à la dix-neuvième réunion du Conseil scientifique de la CMS;
 - Examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour le Faucon sacre et rapport à la douzième réunion de la Conférence des Parties à la CMS;
6. *Prie instamment* les Parties, les États de l'aire de répartition et les parties prenantes d'appuyer activement, y compris par des contributions financières volontaires, les travaux du groupe de travail chargé du Faucon sacre;
7. *Prie instamment également* les Parties, les États de l'aire de répartition et les parties prenantes de coopérer pour commencer à mobiliser immédiatement les ressources considérables nécessaires pour assurer la pleine mise en œuvre du Plan d'action mondial pour le Faucon sacre dans l'ensemble de l'aire de répartition de l'espèce;

8. *Invite* les Parties et les États de l'aire de répartition à intégrer la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour le Faucon sacre dans leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (SPANB), élaborés dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique (CBD);

9. *Demande* au Secrétariat de la CMS de transmettre la présente résolution aux secrétariats des autres accords multilatéraux sur l'environnement, tout particulièrement la CITES, en recherchant leur soutien et contribution à la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour le Faucon sacre.